

# **CONDITIONS & TARIFS**

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1er janvier 2024



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2024.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : www.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup>

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la règlementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle Ma la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Les conditions de la présente brochure ne s'appliquent pas aux clients qui seraient transférés vers la Banque Judiciaire. Dans ce cas, il conviendra de se référer à notre brochure de tarification spécifique Banque De L'Orme.

# **SOMMAIRE**

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 114	5 LES ASSURANCES17	9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES	13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS
Artisan/Commerçant - Libre Convergence	6 LA BANQUE COLONIA CO	IZ e-commerce	Compte exédent professionnels38 Déduction épargne de protection (DEP)38
Associations - Associatis	Direct Ecureuil Pro/CE Net Comptes 18 Webprotexion	Recherche de documents	14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES  Les virements internationaux
2 LE COMPTE COURANT  La vie du compte	7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)  CE Net Remises	Financement bancaire court terme 28 Financement des investissements 29 Assurance des emprunteurs	15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS40
Les dates de valeur	SWIFTNet	11 L'INGÉNIERIE SOCIALE 33	16 LES NUMÉROS UTILES  Centre de relation clientèle
3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE		Monétique commerçants44 Assurances45
Commission d'intervention	La monétique22 Les terminaux de paiement électronique (TPE)22	12 PLACEMENTS TINANCIERS	Nos partenaires45
prélèvements et effets11 Opérations particulières11	Tap to Pay22 Le paiement pour la location de biens et services (PLBS)22	Les opérations sur compte-titres ordinaire34 Les parts sociales35	17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION . RÉSOUDRE UN LITIGE
4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT O'ENCAISSEMENT	HeoH	Les droits de garde	Exprimer une réclamation46 Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas
Les espèces	E-commerce24 Smile&Pay25	Les transferts de compte-titres ordinaire37	de litige47

# LES OFFRES GROUPÉES DF SFRVICES TVA



#### **DÉFINITION**: L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier<sup>(1)</sup>, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements<sup>(2)</sup>, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de service, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

# > ARTISAN/COMMERCANT - LIBRE CONVERGENCE

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

- Forfait Libre Convergence .. 22.90 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 4,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 36.00 €/mois

# > PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

#### **COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS**

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 4,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 36.00 €/mois

#### > VITICULTEUR - VITILIS

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 4,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 36.00 €/mois

### **BON À SAVOIR**

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal (avec les offres groupées de services Libre Convergence, Labelis et Vitilis). Et toujours, un conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

# > SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Forfait SCI..... 8.75 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 4.00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 36,00 €/mois

#### > ASSOCIATIONS

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS

■ Forfait Associatis Essentiel

ĥ

Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiements est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

#### > FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

#### **DÉFINITION**: La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conque pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel: gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business<sup>(1)</sup>, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier<sup>(2)</sup>, virements, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	<b>Formule Initial</b> Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business	
Débit immédiat	9,90 €	12 00 €	10 00 €	
Débit différé	-	13,90 €	19,90 €	

### > AUTO-ENTREPRENEUR

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 4,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 36,00 €/mois

#### > SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires SEPA
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au quichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire de type SEPA(3), ce dernier pouvant être réalisé au quichet ou à distance
- Des movens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

<sup>(1)</sup> Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique. Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

<sup>(2)</sup> Service gratuit à l'unité.

<sup>(3)</sup> Hors virement instantané

# 2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération (sauf indication contraire).

#### > LA VIE DU COMPTE

Ouverture de	compte courant	<b>Gratuit</b>
Domilis Pro		Gratuit

#### **DÉFINITION**: Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bi-mensuelle	6,25 €	3,00 €
Décadaire	9,40 €	4,50 €
Hebdomadaire	12,50 €	6,00 €
Journalière	56,20 €	27,00 €

Délivrance de relevé au guichet de l'agence	ratuit
Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services)	ratuit
Récapitulatif annuel des frais	ratuit

- Relevés de compte livret :

### > LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte (hors associations)
   Frais de tenue de compte associations
   27,00 €/mois
   3,10 €/mois

du solde créditeur du compte

#### **BON A SAVOIR**

**Commission de mouvement :** elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

# > LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) 🔼	37,15 €
Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne)	Gratuit
■ Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes	125,00€
Compte Française des Jeux	Gratuit
Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)	Gratuit
■ Dépôt séquestre, établissement de la convention	Gratuit

> LES DATES DE VALEUR  • Chèque émis	J
Remise de chèque(s) compensable en France.	
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales	
de la convention de compte courant).	
■ Virement reçu	
■ Virement émis	J
■ Prélèvement reçu	
Prélèvement émis	J
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J
Retrait d'espèces	J
Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J
- Débit différé	Le 4 du mois
Remise d'effet à l'encaissement (E=date d'échéance)	

Paiement d'effet domicilié E-1 Jour Calendaire

(mini R+10JC)

### > LES OPPOSITIONS

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	22.20 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif	,
Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol	Gratuit
Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	26,55€

J = date de comptabilisation sur le compte du client, E = date d'échéance, R = date de remise.

<sup>(1)</sup> Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

<sup>(2)</sup> Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1et janvier jusqu'au 31 décembre.

# 3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



### > COMMISSION D'INTERVENTION

Frais par opération ..... ..10,00 €/opération (plafond 50,00 €/jour)

#### **DÉFINITION**: Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

# > LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique

(frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)

- Frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
- Déclaration Banque de France
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Délivrance d'un certificat de non-paiement
- Blocage de provision
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- (dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction

# STES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET FEFETS

	LEG HAGIDEIA I G EILG WOX I HELEVEINEIA I G EI EI I E I G	
	Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour) <sup>(1)</sup>	. 12.50 €
	<ul> <li>Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant<sup>(2)</sup>:</li> <li>Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision</li> <li>Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paieme</li> <li>Et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément</li> <li>Prélèvement inférieur à 20,00 €</li></ul>	ent <b>tant de l'opération</b>
	<ul> <li>Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €</li> <li>Frais dans la limite d'un plafond de</li> <li>Rejet d'un effet pour défaut de provision<sup>(3)</sup></li> </ul>	. 120,00 €/jour
>	OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
	<ul> <li>Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables</li> <li>Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé</li> </ul>	. 70,00 €
	envoi simple	. 12,00 €
	Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé	40.00.0
	envoi en recommandé  Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)	. 10,00 € . 120,00 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur ...... 10 % du montant de la saisie maximum,

plafond fixé à 100 €(4)

10

<sup>(1)</sup> En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet de chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet. (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

<sup>(1)</sup> En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

<sup>(2)</sup> Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen

<sup>(3)</sup> Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 10).

<sup>(4)</sup> Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

# OPÉRATIONS ' DE PAIEMENT - D'ENCAISSEMENT

# > LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET  Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque  Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne	Gratuit
(opération nécessitant l'appel de Caisse d'Epargne domiciliatrice)	6,40 €
Retrait d'espèces avec une carte à usage unique	= = = = :
- Dans l'agence de domiciliation	
- Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne CELR	5,35 €/retrait
- Dans une autre Caisse d'Epargne	5,35 €/retrait
RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EURO	
(CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR	AUTOMATIQUE
DE BILLETS - DAB)	
Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit
Au DAB dans un autre établissement	
- Avec une carte Visa Business	
- Jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit
- À partir du 4 <sup>ème</sup> retrait par mois	
- Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum	Gratuit
RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES	

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,50 €	6,65€
Commission proportionnelle au montant du retrait	2.90 %	2.90 %

## REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

Gratuit
Gratuit
Gratuit
. 27,40 €/an
. 73,70 €/an
Sur devis

# > LES CHÈQUES

■Délivrance de chéquier en agence	Gratuit
Frais de renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)	
Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	

Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

<ul> <li>Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 6 mois suivants la mise à disposition</li> <li>Frais d'envoi de chéquier :</li> </ul>	8,00 €/destruction
- Envoi par courrier simple	2,60 €/envoi
- Envoi par recommandé avec A/R	10,10 €/envoi
■ Lettre-chèque	Nous consulter
CHÈQUES REMIS	
Remise de chèque(s) compensable en France	Gratuit
■ Date de valeur = J+1 ouvré <sup>(1)</sup> (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'enc d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).	
■Télécollecte images chèques	Nous consulter

### > LES CARTES DE PAIEMENT

# COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement international	Carte Visa Electron <sup>(2)</sup> ou Visa Business à contrôle de solde systématique		Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	Gratuit Souscription dans le cadre	48,00 €/an	54,00 €/an	141,00 €/an	-
Débit différé	du droit au compte « services bancaires de base »	-	54,00 €/an	141,00 €/an	230,00 €/an

Service e-carte bleue	,
Carte Associatis (carte de retrait associations)  Finôlement de la carte Visa dans Apple Pay <sup>(3)</sup>	
■ Enrôlement de la carte Visa dans Apple I dy  ■ Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay <sup>(3)</sup>	
■ Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay <sup>(3)</sup>	
PAIEMENTS PAR CARTE	
En euros dans un pays de la zone Euro	Gratuit
En devises ou en euros hors zone Euro	
- Commission proportionnelle au montant payé par carte	2,90 %
- Commission fixe	0,50 €
- Avec un maximum de perception par transaction	
OPÉRATIONS SUR CARTE	
Remplacement carte	14,35 €
• Modification temporaire (4) des plafonds de retrait et/ou de paiement par carte	
en agence	Gratuit
Réédition du code confidentiel carte en agence	
Afficher le code confidentiel depuis l'application mobile (5)	

<sup>(1)</sup> Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

<sup>(2)</sup> La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.
(3) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business. (4) Pour une durée de 30 jours.

<sup>(5)</sup> Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass Pro pour CE net.

# OPÉRATIONS DE PAIEMENT - D'ENCAISSEMENT

#### > LES VIREMENTS

### **VIREMENTS SEPA ÉMIS**

	En agence	DEI PRO / CENET Comptes <sup>(1)</sup>	CENET Remise / EDI <sup>(2)</sup>
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel, intra Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon, vers un autre compte que celui du titulaire	4,80 €	Gratuit sur DEI PRO, 0,75 € sur CENET Comptes	0,37€
Virement SEPA occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne	4,80 €	0,75 €	0,37 €
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	4,80 €	0,75€	0,37€
Virement instantané occasionnel/Instant payment : - Jusqu'à 5 000 € - De 5 001 € à 30 000 € - De 30 001 € à 100 000 €  Virement SEPA jour	5,50 € 7,50 € 14,50 €	1,00 € 3,00 € 10,00 €	1,00 € 3,00 € 10,00 € 0.63 €
Virement SCT accéléré			0,03 €
Virement SEPA Spécial (URSSAF, TVA)			0,63 €
Virement Tiers urgent	12,00€		7,90 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,50 €	0,75 €	
Virement de trésorerie (VSOT) France ou zone SEPA	12,00€		8,90 €
Virement en euros hors zone SEPA ou en devises			21,00€
Remise de virements confirmée par fax			10,00€
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	15,00 €		

### **VIREMENTS REÇUS**

Réception d'un virement SEPA occasionnel o	ou permanent <b>Gratuit</b>
--	-----------------------------

# > LES PRÉLÈVEMENTS

# PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

# **DÉFINITION**: Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

#### **DÉFINITION**: Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

Paiement d'un prélèvement  Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA Interentreprises (B2B)	
Modification/Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA Interentreprises (B2B)	
Refus de tout prélèvement SEPA	Gratuit
<ul> <li>Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance</li> </ul>	Gratuit
<ul> <li>Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifié </li> </ul>	20,00€
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	

<sup>(1)</sup> Service de banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes. (2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI

# OPÉRATIONS DE PAIEMENT - D'ENCAISSEMENT

# PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) 🔨	<u>ia</u>	40,00€
■ Emission de prélèvement SEPA CORE ou TIP	SEPA occasionnel	0,37 €/opération
■ Emission de prélèvement SEPA Interentrepri	ses (B2B) occasionnel	0,37 €/opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée	par mail	10,00 €/remise
Frais sur remise de prélèvements confirmée	par signature électronique	3,50 €/remise
Frais sur annulation suite à une opération ér	nise à tort avant date d'échéance	15,00 €/opération
Frais sur reversement suite à une opération	émise à tort	15,00 €/opération
Frais de rejet de prélèvement suite à l'émiss	ion de prélèvements SEPA CORE	
(rejet avant échéance/retour bancaire après	échéance/contestation débiteur)	6,00 €/opération
Frais de rejet de prélèvement suite à l'émiss	ion de prélèvements SEPA	
Interentreprises (B2B) (rejet avant échéance		
Frais de rejet reçu suite à l'émission d'un TIF	)	6,00 €/opération

#### > LES EFFETS DE COMMERCE

#### TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

Bon à payer

#### TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

	En Agence	CENET Remise / EDI
Frais de remise de bordereau	5,20 €	3,50 €
Commission par effet	3,50 €	0,45 €
Majoration pour effet inférieur à 800 € (commission forfaitaire)	3,85 €	3,85 €
Commission sur interventions diverses sur effet (prorogation, réclamation, changement de RIB)	19,00€	19,00€
Envoi à l'acceptation	19,00€	19,00€
Effet remis à l'encaissement revenu impayé	22,40 €	6,00€
Effet représenté	3,80 €	-

#### Autres

- Prorogation, réclamation, changement de montant, changement de RIB	19,00	€
- Demande d'avis de sort	19,00	€
- Opposition sur effet à payer	20,00	€
- Frais de rejet	22,40	(€

16

# 5 LES ASSURANCES (9)



Assurance Moyens de Paiement Pro Plus <sup>(1)(1)</sup>	80	*	Ξ/	16	a	n
---	----	---	----	----	---	---

#### **DÉFINITION**: Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(1)(7)</sup> couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

Assurance Moyens de Paiement des associations (1)(7)	. 16,30 €/an
Assurance Assistance et Protection juridique (1)(7) (associations)	5,00 €/mois
Sécurexpress Assurance (1)(7)	. 27.40 €/an

#### IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

Assurance Multirisque Professionnelle (2)(7)	Nous consulter
■ Assurance Δuto des Professionnels(2)(7)	Nous consulter

#### PRÉVOYANCE

#### RETRAITE

#### SANTÉ

- Assurance Complémentaire Santé Salariés (3)(7)
   Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

# **BON À SAVOIR**

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber
- (1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. (2) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
- (3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
- (4) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par IMA GIE.
- (5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprises régies par le code des Assurances.
- (6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.
- (7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- (8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.
- (9) Tarifs en vigueur au 30/11/2021.

# 6 LA BANQUE À DISTANCE



## > DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

#### **DÉFINITION**: Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE NET Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.
- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)

#### **BON À SAVOIR**

Consulter et gérer vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Androïd)

#### > WEBPROTEXION

#### > PULCEO CONNECT TVA

#### **BON À SAVOIR**

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEo Connect fonctionne sur un site et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro, CE net ou PulCEo pour les clients équipés de ces services.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

# > SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TA

Secur'Pass ou Secur'Pass Pro	Gratuit
SOL SMS	Gratuit
- Lecteur CAP	7,50 €
Carte Secur@ccès	5,83 €/an
Frais de réédition du code confidentiel carte Secur@ccès	9,33 €
Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	150,00 €
Certificat 3SKey	Nous consulter

#### **DÉFINITION**: Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



#### **DÉFINITION**: Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP



#### **DÉFINITION**: Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les applications Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage Professionnel.

### **DÉFINITION**: Certificat Électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

# 7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

**DÉFINITION**: Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

#### > CE NET REMISES

#### **BON À SAVOIR**

Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■Frais de mise en place du service	62,50 €(1)
SERVICE DE SAISIE D'OPÉRATIONS ET DE REMISE D'ORDRE	
Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confir	mation
par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire	<b>52,50 €/mois</b> <sup>(1)</sup>
■ Frais de modification sur l'abonnement	Nous consulter
Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes,  d'in paymon met de passe.	News consulter
d'un nouveau mot de passe  Option base mandat (inférieur à 100 mandats/mois)	
> CE NET EDI (EBICS)	
Frais de mise en place du service	125.00 € TVA
Sens aller : Client/Banque (Transmission de tout type de virement, de prélèvement	ent et de LCR/BOR)
- Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique	
<ul> <li>Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique</li> <li>Sens retour : Banque/Client (Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'oracte de comptes)</li> </ul>	
- Abonnement mensuel EBICS (profil T)	

## > PULCEO TVA

#### **BON À SAVOIR**

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

<ul> <li>Frais de mise en place du service (à distance)</li> <li>Frais de mise en place du service (sur site)</li> <li>Abonnement PulCEo.fr<sup>(1)</sup> + EBICS, incluant 3 banques</li> <li>Option par banque supplémentaire</li> <li>Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaire Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prérapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équ des soldes des comptes)</li> </ul>	À partir de 350,00 € 104,00 €/mois Nous consulter res, PulCEo lèvement SEPA, ilibrages
> SWIFTNET  Frais de mise en place du service  Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct  Abonnement mensuel services FIN	Nous consulter
> AUTRES PRESTATIONS  Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter 12,50 €/mois TA 1,00 €/relevé Nous consulter Nous consulter

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

# C'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



# > LA MONÉTIQUE

27111011211402	
■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
Frais de traitement des impayés cartes bancaires	70,00 €/impayé
Frais sur contrat inactif	15,00 €/an
■ Frais d'encaissement DILIZI(1)	Nous consulter
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant	
et sur erreur non fondée 🎹	16,60 €

# > LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

#### **BON À SAVOIR**

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

 Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard au Premium 

À partir de 9,90 €/mois Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois. TPE Premium : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.

■ Frais de dossier. 50.00 €

> TAP TO PAY Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Pay et App Store Score Disponible sur Google Pay et App Store

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

Nous consulter

# **BON À SAVOIR**

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

22

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE...

......Nous consulter

#### > CE BOOST PAY BUSINESS(2) TVA

**DÉFINITION**: Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay.fr

- Abonnement CE Boost Pay Business À partir de 65.50 €/mois Frais de dossier, modalités de sortie du contrat. ■ Durée d'engagement 48 mois
- > ONEY PROXI(3)

> HEOH\*(1)....

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant Pour connaître les %
 Nous consulter

<sup>(1)</sup> Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiements agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l' « Établissement de Paiement »).

<sup>(2)</sup> CE boost Pay Business sont des offres de BPCE Payment Services - Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337.

<sup>(3)</sup> L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.



# > E-COMMERCE TVA

Inscription

moonption	
- SP PLUS Pro	150,00€
- SP PLUS Pro Expert	250,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS	

### **DÉFINITION**: Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf.supra).

#### Abonnement mensuel

- PAYPLUG <sup>(1)</sup>	Nous consulter
	19,00€
- SP PLUS Pro Expert	30,00 €
- Jepaieenligne <sup>(2)</sup>	15,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS	

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne <sup>(2)</sup>	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	Х	Х
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5€/mois*	5€/mois*	Х	Х
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email)	Х	Х	5€/mois	√
Page de paiement hébergée par SP PLUS	Х	Х	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	Х	0,13 €/tr
American Express				
PayPal				
Cetelem	5€/mois	√	Х	5€/mois
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT	]			
X Service non disponible.	•			

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne <sup>(1)</sup>	Jepaieenligne EXPRESS
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	√	√	√	√
Paiement à la livraison	√	√	√	√
Paiement différé	√	√	√	√
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15€/mois*	15€/mois*	Х	X
Paiement par lien	Х	5€/mois*	5€/mois*	√
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisé	√	√	√	√
Mode WEB services	Х	500€*	Х	Х
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15€/mois*	√	15€/mois*	Х
Module d'aide à la décision : niveau 2	Х	10 €/mois*	10 €/mois*	Х
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	V	√
Fichier reporting transactions et opérations Rapprochement bancaire visuel	10 €/mois*	√	10 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier Rapprochement impayé visuel et par fichier	Х	25 €/mois*	25 €/mois*	X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	<b>√</b>
Pages de paiement en multilangues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevises	Х	√	Х	√
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois X Service non disponible.	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	Х
√ Service offert en standard.  * Service en option				

> SMILE&PAY(2)

## Nous consulter

# **DÉFINITION**: Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débuter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

24

<sup>√</sup> Service offert en standard.

Service en option.

<sup>\*</sup> Service en option.

<sup>(1)</sup> Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. (2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

<sup>(1)</sup> Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

<sup>(1)</sup> Spaleelmighe in est plus commercianse.

(2) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. Smile&Pay est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

# 9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES

#### > IZ E-COMMERCE(1) TVA

Nous consulter

#### **DÉFINITION**: IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

#### > JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

### > CE BOOST FID\* TVA

#### DÉFINITION

CE boost FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

- Module Analytique

- Module Fidélité

- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.
- Module Fidélité +
- Abonnement 79,00 €/mois/point de vente
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

# BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remise sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3e point de vente.

#### > AVANCE ET GESTION DU TIERS PAYANT

26

#### > IPAIDTHAT\*

iPaidThat <sup>(1)</sup>	Nous consulter
Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs	incluant un service
de facturation électronique	

#### > RECHERCHE DE DOCUMENTS(2)

·	
Frais de recherche de document(s) et photocopie d'un document archivé de moins d'un an	20,20 €/unité
Frais de recherche de document(s) et photocopie d'un document archivé	
de plus d'un an	33,95 €/unité
Recherche sur opération inscrite en compte depuis moins d'un an	
Recherche sur opération inscrite en compte depuis plus d'un an	33,95 €/unité
Justification de calculs (agios, intérêts) suite à contestation infondée	33,95 €/unité
Recherche non fondée sur facture carte	27,60 €/unité
<ul> <li>Évaluation des avoirs détenus à la CELR par année d'évaluation</li> </ul>	
(hors Gestion Privée)	66,85 €/unité
> LOCATION DE COFFRE-FORT TVA	
■ Petit	141.46 €/an

-	LOOMINGIA DE CONTINE I ONT		
	■ Petit	141,46	€/an
	■ Moyen	194,50	€/an
	• Grand	265,21	€/an

#### > OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

- Frais de succession<sup>(3)</sup>
- Ouverture du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Assurance-vie et non vie, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres compte-titres, PEA, PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.	Tarifs
Détention <u>d'aucun</u> ou <u>d'un</u> de ces produits	1,00 % du montant des avoirs Min : 70.00 € - Max : 350,00 €
Détention <u>d'au moins deux</u> de ces produits	1,50 % du montant des avoirs Min : 150.00 € - Max : 750,00 €
Paiement de factures à la demande des ayants droit	9,50 €
■ Virement pour paiement de la facture des Pompes Funèbres	9,50 €
Succession internationale	
Évaluation des avoirs du conjoint survivant	Gratuit

<sup>(\*)</sup> Sous réserve de commercialisation.

Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture / date de décès > 1 an ... 70,00 €

<sup>(\*)</sup> Sous réserve de commercialisation.

<sup>(1)</sup> Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail,

<sup>(2)</sup> Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 rue de la Rotonde 42153 RIORGUES.

<sup>(1)</sup> SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiée au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 82997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE. (2) Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du Code Monétaire et Trianacier.

<sup>(3)</sup> Les frais de succession pourront être débités sur le compte joint ou sur l'un des comptes du conjoint entrant dans le périmètre des recherches diligentées si le solde des comptes du défunt est insuffisant.

# I FINANCEMENT(1)

#### > FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

#### **DÉCOUVERT**

Découvert autorisé

- Frais de dossier (création et renouvellement du concours)	0,80 % du montant
	de l'engagement
- Minimum	105,00 €/dossier
- Frais de réexamen annuel du dossier	0,80 % du montant
	de l'engagement
- Minimum	105,00 €/dossier
- Taux d'intérêt <sup>(2)</sup>	nnel indiqué aux conditions
	la convention de découvert
Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé	
- Commission d'engagement	<b>0,80</b> %
Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant	un pourcentage
sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement o	u trimestriellement.
■ Découvert non autorisé	
- Taux d'intérêt <sup>(2)</sup>	Nous consulter
COMMISSIONS(3)	

### Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

- Commission d'immobilisation 0,15 % maximum Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.
- Commission calculée sur le montant non utilisé du découvert de la période d'arrêté.

#### ESCOMPTE(4)

LOOUNI IL	
Frais de dossier	0,80 % du montant de l'engagement
- Minimum	
■ Frais de réexamen annuel du dossier	0,80 % du montant de l'engagement
- Minimum	
■Taux d'intérêt <sup>(5)</sup>	Nous consulter
■ Effets escomptés, intérêts minimum calculés	11,00 €
■Effets « brûlants / brûlés », intérêts minimum calculés sur 1	

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation. (2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

# **MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)**

Frais de dossier	% du montant de l'engagement
- Minimum	105,00 €/dossier
Frais de réexamen annuel du dossier	% du montant de l'engagement
- Minimum	105,00 €/dossier
Commission de bordereau.	15,60 €
Commission par créance cédée	10,40 €
Commission par notification	
Commission de prorogation, modification, réclamation, impayé Dai	
Commission de relance Dailly	26,00 €
Commission d'envoi à l'acceptation	
Commission de mainlevée Dailly	26.00 €

### LES AUTRES OPÉRATIONS

Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme.. Gratuit

#### **AFFACTURAGE**

Contrat d'affacturage	is consulter
-----------------------	--------------

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

#### > FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)

- Prêt aux Conditions du Marché (PCM)	1,00 %
- Minimum de perception	
- Écureuil Crédit Express	
- Minimum de perception	
- Prêt à Objet Professionnel et à Objectif Patrimonial (POP)	
- Minimum de perception	
- Crédit Digital Pro	
- Minimum de perception	
- Maximum de perception	

Caisse d'Epargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre conseiller.

# CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

CHEDIT-DAIL WODILIEN		
■ Frais de dossiers		
		nimum de 50,00 €
■ Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de		23,00€
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'ac		
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux va		
du montant du financement)		
Annulation ou modification d'assurance		
■ Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre as:		
■ Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre		
Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notr	e assurance groupe	Gratuit
Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert		
par notre assurance groupe		150,00€
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et in		
contrat couvert par notre assurance groupe		Gratuit
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et in		
contrat non couvert par notre assurance groupe		
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers)(1)		
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de des de des des des des des des des d		
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certifi		
■ Radiation de publicité ou de gage (2)		
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt inte		50,00€
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise er		
de prélèvement <sup>(2)</sup>		50,00€
■ Changement du mode de règlement <sup>(3)</sup>		
- De chèque ou virement à prélèvement		
- De prélèvement à chèque		
- De prélèvement à virement		
■ Décompte de sortie anticipée <sup>(1)(3)</sup>		50,00€
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'es	ssieu),	
autorisation de sortie du territoire (3)		50,00€
Renseignements recherchés pour un tiers (expert-compta		
commissaire aux comptes)		
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire (3)		
Modification du plan de remboursement <sup>(3)</sup>		
■ Modification ou mainlevée de garantie <sup>(3)</sup>		250,00€
Avenant au contrat ou autorisation de sous location (char		00000
de gérant, d'assuré)(3)		
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursem		
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du la	ocataire	50,00 €

30

1	4					1.1416.		ME		- 1	
1	ш	Gratuit	pour	les	actes	inities	sur	I ESD	Jace	CI	ien:

ואוס באוט pour les actes initiés sur l'Espace client. (2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal. (3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	Nous consulter
LA LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter
LES AUTRES OPÉRATIONS	
Attestation de prêt	
Attestation de refus de prêt	80 % des frais de dossier
■ Duplicata de tableau d'amortissement	
Décompte de remboursement anticipé	
Frais d'avenant (personne, taux, garantie, assurances, durée)	
- Minimum	500,00 €/dossier
Mise en place de délégation d'assurance	124,80 €
Frais de publicité légale	
Acte sur mesure.	
ASSURANCE DES EMPRUNTEURS  Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engageme	nts contractuels

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

# 10 FINANCEMEN

#### > CAUTIONS ET GARANTIES

CAII	IΤΙ	<b>NNS</b>	BAN	CA	IRFS
UNU		UITU			

<ul> <li>Frais d'établissement d'un acte</li></ul>	ı montant cautionné 156,00 €/dossier 62,40 €
<b>FRAIS DE GARANTIES</b> S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription init	iale, de modification
et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.  Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées	1248.00 €/acte
<ul> <li>Nantissement de compte d'instruments financiers réseau Caisse d'Epargne</li> <li>Nantissement d'instruments financiers autres établissements</li> </ul>	<b>70,00 €/acte</b>
Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	1248,00 €/dossier
Maximum      Gage de matériel, outillage sous seing privé      Prise de gage	312,00 €/acte
■Hypothèque maritime, aéronef, fluviale - Jusqu'à 500 000 € (montant du crédit)	
- Au-delà	ı montant du crédit
Mainlevée totale ou partielle de garantie réelle ou personnelle par acte sous seing privé	
<ul> <li>Mainlevée hypothécaire</li> <li>Mainlevée nantissement de fonds de commerce</li> </ul>	

32

# 11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



# **BON À SAVOIR**

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés

Épargne Salariale (PEI<sup>(1)</sup>, PER COLi<sup>(1)</sup>, Intéressement)
 Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation.

<sup>(1)</sup> PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PER COLi : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.
(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés

<sup>(2)</sup> Les dispositifs à épargite salariale prontent aux chers à entréprise et dirigéants non-salaries employant nabituellement entre 1 à 250 salaries (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur. (3) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Epargne. Bimpli est une marque de Swile SAS. Swile, société par actions simplifiée au capital

<sup>(3)</sup> Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Epargne. Bimpli est une marque de Swile SAS. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social: @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire: FR67824012173.

# 12 PLACEMENTS FINANCIERS



# > LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

# Clôture d'un compte d'instruments financiers Gratuit LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

# LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS (1)/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

	En agence	Par téléphone	Par internet
Minimum de perception	18,00€	18,00€	9,45 €
Taux de courtage	1,50 % + taxes	1,50 % + taxes	0,55 % + taxes
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Service Règlement Différé (SRD)
- Conditions en vigueur dans le cadre de l'offre spécifique « Compte Bourse Actif ».. **Nous consulter**
- OPCVM/FIA(2)(3)

- Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Eparqne hors FCP garanti ou à promesse.... Gratuit

#### **BON À SAVOIR**

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Epargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller.

### > LES PARTS SOCIALES

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, 

#### > LES DROITS DE GARDE TVA

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille en fin de trimestre échu et prélevée au cours du trimestre suivant		Commission fixe par ligne du portefeuille		
	Forfait	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	(en supplément de la commission proportionnelle)
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	8,00 €/ trimestre soit 32,00 €/an	-	8,00 €/ trimestre soit 32,00 €/an	8,00 €/ trimestre soit 32,00 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	0,06 %/ trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + commission	185,65 €/ trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/ trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille mixte composé uniquement d'autres valeurs	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	0,06 %/ trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + commission	185,65 €/ trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/ trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille sans valeur inscrite	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	-	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	-

Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)(1). Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

#### **BON À SAVOIR**

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêté au 31/12

Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

34

<sup>(1)</sup> Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.
(2) Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA): une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.
(3) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Information Clé (DIC).

# 12 PLACEMENTS FINANCIERS

#### > LES AUTRES TARIFS

<ul><li>Attestation de plus-values (sur IFU)</li><li>Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)</li></ul>	Gratuit
■ Évaluation de portefeuille (hors Gestion Patrimoniale Privée) 🌃	
- Minimum	du portefeuille
Relevé ponctuel de portefeuille	
Titres non côtés compte-titres ordinaires (CTO)	13,73 €
- Dépôt ou Inscription constitution du dossier	17 7E &
- Actes de gestion (opérations sur titres, détachement dividendes, etc.)  • Ordre au nominatif	4/,/3 € E2 20 €
Changement de forme : passage au nominatif	
Attestation de blocage (par valeur bloquée)	
Altestation de biocage (par valeur bioquee).      Dépôt de titres vifs (par nature de titres déposés)	
Opposition sur comptes d'instruments financiers ou valeurs mobilières	
Gestion de titres de sociétés non cotées VA	31,30 €
Etude patrimoniale partielle      TA	147,34 €
- Étude fiscale IRPP	
- Minimum	65 90 <i>€</i>
- Maximum	
- Étude fiscale IFI	104,43 €
- Minimum	16 <i>1</i> /5 €
- Maximum	
- Étude successorale	2/3,/0 €
- Minimum	164 45 €
- Maximum	
- Étude prévoyance	275,70 €
- Minimum	65 80 €
- Maximum	
Étude patrimoniale globale	
Gestion sous mandat (en OPCVM, en direct).	
- Assurance-vie Gestion Privée	

#### > LES TRANSACTIONS SUR L'OR

Achat	et vente	e d'or	

- Frais fixe	- Commission	
- Minimum de percention 31.85 €	- Frais fixe	10,65 €
William do porooption	- Minimum de perception	31,85 €

#### > LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

10,65 €/ligne
106,10 €/ligne
116,70 €
Gratuit

### **BON À SAVOIR**

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

# 13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS



# > COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

# > DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).



#### > LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA	
■En euros ou en devises	
■ Frais du correspondant	
<ul> <li>Frais par virement occasionnel vers la banque BCP Maroc</li></ul>	5,35€
RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	
■En euros ou en devises	37,60 €
> LES CHÈQUES PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER	
Paiement par chèque à l'étranger en euros(+ frais de banque étrangère)	43,40 €
Paiement par chèque à l'étranger en devises(+ frais de banque étrangère)	43,40 €
Date d'opération (en jour ouvré)  Transfert	1.4
- Transfert - Rapatriement	
ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER <sup>(2)</sup>	
Chèque libellé en euros et dans la zone Euro	40 CF C/ (
Crédit Sauf Bonne Fin	
<ul><li>Crédit Après Encaissement</li><li>Impayé chèque étranger (+ frais de banque étrangère)</li></ul>	-

38

<sup>14</sup> LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES (1)

<sup>(1)</sup> Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Epargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

J = date de comptabilisation sur le compte du client.

<sup>(1)</sup> Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 43).

<sup>(2)</sup> Disponibilité des fonds

<sup>-</sup> remise chêque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

# 15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

#### ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs.
- les commissions.
- les frais éventuels,
- le TEG.

#### **AUTORISATION DE DÉCOUVERT**

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

#### **BIC (BANK IDENTIFIER CODE)**

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alphanumériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier

## CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

### CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

#### **COMPTE INACTIF**

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- •1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

#### **CRÉDIT COURT TERME**

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

#### **DATES DE VALEUR**

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

### EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

#### **ESCOMPTE**

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

#### **ESPACE SEPA**

Sont membres de l'espace SEPA:

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- •les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

#### **IBAN**

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

#### ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

#### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

# 15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

# OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

#### PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

## RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

#### RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

#### **RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)**

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

#### SCT

SEPA Credit Transfert: virement SEPA.

#### SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B: SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE: SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

#### SEPA

# L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

# TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.) Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5.00 %.
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

## ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



# 16 LES NUMÉROS UTILES

Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

# > CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

#### > CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

#### PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup>

Ou depuis votre Smartphone, iPhone® Approvore sur www.m.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup>

# > MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

#### **SAV TPE**

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes).

TPE (hors premium)

N°Cristal ) 09 69 39 16 17

■ TPE premium et CE Boost Pay Business

N°Cristal ) 09 69 36 06 86

APPEL NON SUPTAY

SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

### > ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Epargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

#### > NOS PARTENAIRES

**BPCE ASSURANCES IARD:** Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des Assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME.

**BPCE IARD**: Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social: Chaban 79180 CHAURAY. Adresse: Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le code des Assurances.

**BPCE VIE**: Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social: 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



**APIVIA MACIF MUTUELLE :** APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

**IMA ASSURANCES**: Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

**IMA GIE:** Groupement d'Intérêt Économique au capital de 3 547 170 euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

# **17** EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

# > EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

 En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	www.caisse-epargne.fr <sup>(1)</sup>
Service Relations Clientèle	(région Languedoc-Roussillon)
254 rue Michel Teule	rubrique « Ma banque pratique »
BP 7330 - 34184 Montpellier Cedex 04	<ul> <li>« Service Relations Clientèle »</li> </ul>

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

46

# > VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du Service Relations Clientèle, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

**Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit

Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr <sup>(1)</sup>	

■ Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
www.amf-france.org <sup>(1)</sup>	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

**Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
www.mediation-assurance.org <sup>(1)</sup>	La Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

**Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

·		
	Par internet	Par courrier
	www.mediateur-celr.fr <sup>(1)</sup>	Monsieur le Médiateur de Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon - BP 5510 - 83097 TOULON CEDEX

#### **PLUS D'INFORMATIONS**

www.caisse-epargne.fr/professionnels(1)

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

#### **BANQUE & ASSURANCES**

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur : www.caisse-epargne.fr\*





\*Coût selon votre fournisseur d'accès internet.



Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon, Banque coopérative régie par les art. L 512-85 et s. du Code monétaire et financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social 370 000 000 euros - RCS Montpellier 383 451 267 - Siège social 254 rue Michel Teule BP 7330, 34184 Montpellier cedex 4 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 729 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 3402 2018 000 027 182, délivrée par la CCI de l'Hérault, garantie par CEGC 18 Rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 3999, 92919 LA DEFENSE CEDEX - N° d'identification à la TVA : FR64383451267. TVA facturée sur les prestations taxables de plein droit et non facturée sur les prestations exonérées.

•Crédit photos : AdobeStock • 01/2024